

COMMUNE DE LENING

CARTE COMMUNALE









DOSSIER

Document annexé à la DCM du 25.10.2017

Approbation de la carte communale par A.P. n°2017-DDT57/SABE/PAU-28 du 23.11.2017



SOMMAIRE

102	1MAIRE		2
Ι.	INTRODUI	CTION	5
1.1.	CADRE DU D	OCUMENT D'URBANISME	5
1.2.		DU DOCUMENT D'URBANISME AU REGARD D	
L'EV	ALUATION EI	NVIRONNEMENTALE	5
2.	DIAGNOS	TIC TERRITORIAL	7
2.1.	DDECENITAT	ION GENERALE DE LA COMMUNE	7
4. I .		aphique et administrative	
		alité	
		érence territoriale	
2.2.	LES DOCUM	ENTS SUPRA COMMUNAUX - COMPATIBILITE	= 10
L.L.		artemental d'Amenagement et de Gestion des eaux du ba	
		ENTS SUPRA COMMUNAUX - PRISE EN COMP	
2.3.		onal De Cohérence ecologique	
	_		
2.4.		OCIO ECONOMIQUE	
	2.4.1.1.	Evolution de la population	
	2.4.1.2.		1 3
		ille des menages	
	2.4.1.3. 2.4.1.4.	Evolution des résidences principales entre 1968 et 2011 L'offre en logements	
	2.4.1. 4 . 2.4.1.5.	La taille des logements	
	2.4.1.6.	Période d'achèvement des logements	د ۱۸
	2.4.1.7.	L'offre locative sur la commune	
	2.4.1.8.	Evolution de la taille des ménages	
		mique et touristiques	
	2.4.1.9.	Taux d'activité	
2.5.	ANALVELII	RBAINE	22
2.5.		ne	
	2.5.1.1.		
	2.5.1.2.		
		La morphologie urbaine	
		s et les services	
	2.5.1.4.	Les équipements	
	2.5.1.5.	L'enseignement	30
	2.5.1.6.	L'alimentation en eau potable	30
	2.5.1.7.	L'assainissement	
	2.5.1.8.	Le traitement des déchets	
	2.5.1.9.	Les déplacements	
	2.5.1.10.		
	2.5.1.11.	Logements vacantsde l'espace agricole et naturel ces 10 dernieres années	
	CONSOMMACION	ue i espace agricole et haturel ces 10 dernieres annees	



2.6.	SERVITUDES ET CONTRAINTES	
	Alea sismicité	
	L'aléa retrait gonflement des argiles	
	Les servitudes	37
3.	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE	
L'EN	IVIRONNEMENT	41
3.1.	CONTEXTE PHYSIQUE	41
J.1.	Topographie	
	Hydrographie	
	Hydrogéologie	
	Geologie	45
3.2.	CONTEXTE BIOLOGIQUE	. 47
	Occupation du sol	47
	3.2.1.1	
	Les zonages environnementaux sur la commune	
	3.2.1.3. ZNIEFF	
	3.2.1.4. ENS	
	3.2.1.5. ZICO	
	3.2.1.6. Site du Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine	
	3.2.1.7. Zones humides remarquables	
	3.2.1.8. Zones humides ordinaires	
	3.2.1.9. APPBFaune et flore remarquables	
	·	
3.3.	TRAME VERTE ET BLEUE	. 57
4.	ENJEUX DE LA CARTE COMMUNALE	65
4.1.	DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES	. 65
4.2.	PRINCIPAUX ENJEUX DE LA CARTE COMMUNALE	. 67
4.3.	PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES	. 68
	POTENTIEL DE RENOUVELLEMENT URBAIN	
	BESOIN EN LOGEMENTS LIES AU DESSERREMENT DE LA TAILLE DES	
	MENAGES	
	OBJECTIF DE POPULATION	69
4.4.	PROJET DE LA CARTE COMMUNALE	. 70
4.5.	PROJET DE ZONAGE DE LA CARTE COMMUNALE DE LENING	37 1
4.6.	SECTEUR DE DENSIFICATION	. 73
4.7.		
4.8.	SECTEUR D'EXTENSION A VOCATION D'ACTIVITE	
4.7.	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	. //
5 .	SURFACES DE LA CARTE COMMUNALE	78
6	ANALYSES DES INCIDENCES DU DOCUMENT SUF	2
	IVIRONNEMENT	7 9



	S NATURA 2000	
8.	INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI DU	
	RESUME NON TECHNIQUE	



I. INTRODUCTION

I.I. CADRE DU DOCUMENT D'URBANISME

La commune de LENING est actuellement au Règlement National d'Urbanisme.

La commune a décidé d'élaborer une carte communale par Délibération du Conseil Municipal en date du 9 octobre 2014.

1.2. SITUATION DU DOCUMENT D'URBANISME AU REGARD DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le ban communal de Léning est concerné dans sa partie centrale par le site Natura 2000 FR 4100244 « Sarre-Albe-Isch ».

La carte communale relève donc automatiquement d'une évaluation environnementale.

En conséquence, le présent rapport de présentation répond aux dispositions de l'article R 123-2-1 du code de l'urbanisme et comprend les éléments suivants :

- un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestiers, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerces, d'équipements et de services,

Il analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme.

- une description de l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération,
- une analyse de l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du plan,
- une analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000,



- une explication des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan
- une présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement,
- une définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan prévue par l'article L. 123-12-2. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées,
- un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.



2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

LENING est une commune rurale du Centre-Est du département de la Moselle. Elle se situe à une vingtaine de kilomètres de Saint-Avold et à 15 km de Dieuze. Le village se compose du centre village, d'une urbanisation étirer en bordure de la RD 93 (en direction de l'ancienne gare), et de l'annexe de l'ancienne gare.

La commune est traversée par :

- la R.D. 39 (axe Francaltroff-Fénétrange),

Les communes limitrophes sont au nombre de 7 :

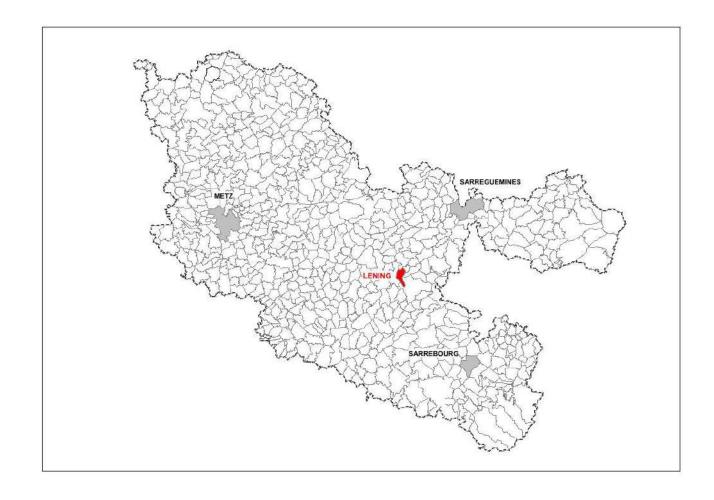
- Francaltroff et Montdidier, à l'Ouest,
- Hellimer, au Nord,
- Albestroff, au Sud,
- Gréning, Nelling, Réning, à l'Est,

La surface du ban communal de LENING est de 649 ha.

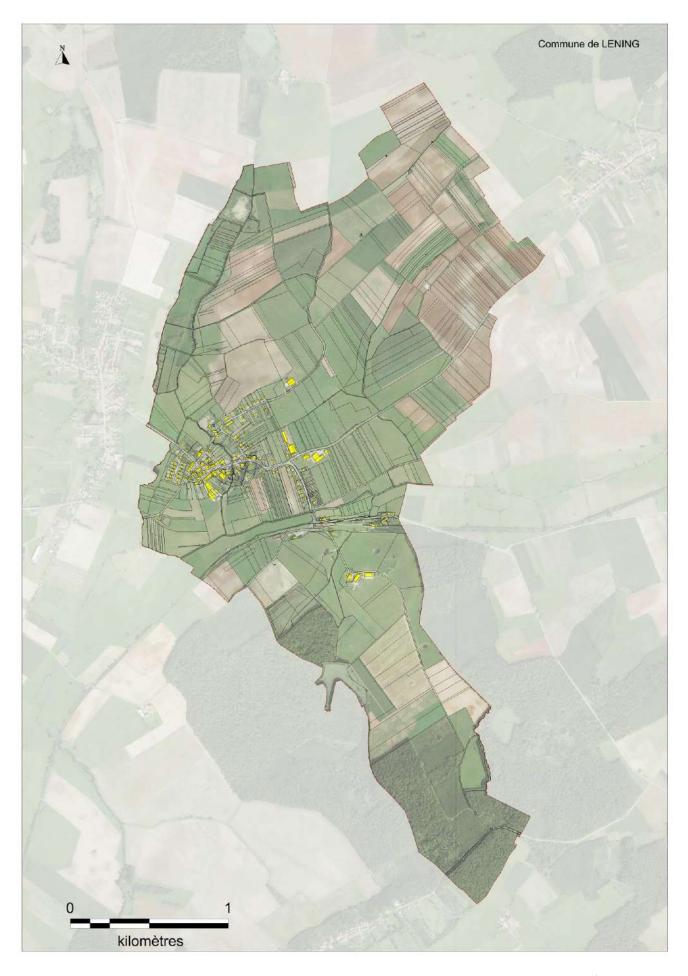




Commune	LENING				
Canton	Le Saulnois				
Arrondissement	Château Salins				
Communauté de communes	Communauté de Communes du Saulnois				
SCOT	Pas de SCOT				
Nombre d'habitants	310 habitants				
Superficie	649 ha				







L'INTERCOMMUNALITÉ

LENING fait partie de la **Communauté de Communes du Saulnois** qui regroupe 128 communes (28 000 habitants) des cantons de Dieuze, Albestroff, Vicsur-Seille, Delme et Château-Salins, sur un territoire de 974 km².

Cette structure possède les compétences d'Aménagement de l'espace et du développement économique, Agriculture-Tourisme, Petite enfance, Habitat, Sécurité, Ordures ménagères, Protection et mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale qui fixe des orientations générales de l'organisation de l'espace, les grands équilibres entre les espaces urbains, les zones à urbaniser et les espaces agricoles, naturels et forestiers, ainsi que les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs et de déplacements. Le SCOT est un outil de gestion harmonieuse des sols.

Le SCOT fixe le droit des sols de manière stratégique et oriente l'évolution du territoire pour les 10 à 15 prochaines années dans le cadre d'un projet d'aménagement et dans une perspective de développement durable.

Il permet une mise en cohérence des politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'implantations commerciales.

La commune n'est couverte pas aucun SCOT

2.2. LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX - COMPATIBILITE

LE SCHÉMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN RHIN-MEUSE

La commune est concernée par le SDAGE Rhin-Meuse dont la révision a été approuvée par le Préfet coordonnateur en novembre 2015. Les orientations fondamentales et dispositions du SDAGE sont décomposées à travers six grands thèmes. La carte communale s'attache à respecter ces orientations et à être compatible avec elles.

Eau et santé

Assurer à la population, de façon continue, la distribution d'une eau potable de qualité.

Eau et pollution

Réduire les pollutions responsables de la non-atteinte du bon état des eaux. Connaître et réduire les émissions de substances toxiques.

Veiller à une bonne gestion des systèmes d'assainissement publics et des boues d'épuration.



Réduire la pollution par les nitrates et les produits phytopharmaceutiques d'origine agricole.

Réduire la pollution par les produits phytopharmaceutiques d'origine non agricole. Réduire la pollution de la ressource en eau afin d'assurer à la population la distribution d'une eau de qualité.

Eau nature et biodiversité

Appuyer la gestion des milieux aquatiques sur des connaissances solides, en particulier en ce qui concerne leurs fonctionnalités.

Organiser la gestion des cours d'eau et des plans d'eau et y mettre en place des actions respectueuses de ces milieux, et en particulier de leurs fonctions.

Restaurer ou sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques, et notamment la fonction d'autoépuration.

Arrêter la dégradation des écosystèmes aquatiques. Améliorer la gestion piscicole.

Renforcer l'information des acteurs locaux sur les fonctions des milieux aquatiques et les actions permettant de les optimiser.

Préserver les zones humides.

Respecter les bonnes pratiques en matière de gestion des milieux aquatiques.

Eau et rareté

Prévenir les situations de surexploitation et de déséquilibre quantitatif de la ressource en eau.

Eau et aménagement du territoire

Mieux connaître les crues et leur impact ; informer le public pour apprendre à les accepter ;

Gérer les crues à l'échelle des districts du Rhin et de la Meuse.

Prendre en compte, de façon stricte, l'exposition aux risques d'inondations dans l'urbanisation des territoires à l'échelle des districts du Rhin et de la Meuse.

Prévenir l'exposition aux risques d'inondations à l'échelle des districts du Rhin et de la Meuse.

Dans des situations de déséquilibre quantitatif sur les ressources ou les rejets en eau, limiter l'impact des urbanisations nouvelles et des projets nouveaux.

Préserver de toute urbanisation les parties de territoire à fort intérêt naturel.

L'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si la collecte et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne peuvent pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements de collecte et de traitement.

L'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si l'alimentation en eau potable de ce secteur ne peut pas être effectuée dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements de distribution et de traitement.

Eau et gouvernance

Anticiper en mettant en place une gestion des eaux gouvernée par une vision à long terme, accordant une importance égale aux différents piliers du développement durable, à savoir les aspects économiques, environnementaux et socio-culturels.

Aborder la gestion des eaux à l'échelle de la totalité du district hydrographique, ce qui suppose notamment de développer les collaborations transfrontalières et, de manière générale, de renforcer tous les types de solidarité entre l'amont et l'aval.



Renforcer la participation du public et de l'ensemble des acteurs intéressés pour les questions liées à l'eau et prendre en compte leurs intérêts équitablement. Mieux connaître, pour mieux gérer.

2.3. LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX - PRISE EN COMPTE

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ECOLOGIQUE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Lorraine a été approuvé en novembre 2015.

Le SRCE dresse un état des lieux détaillé de la Trame Verte et Bleue Lorraine et définit un Plan d'Action Stratégique (PAS) pour décliner cette trame dans les territoires et mettre en œuvre la préservation et la restauration des continuités écologiques.



2.4. ANALYSE SOCIO ECONOMIQUE

LA POPULATION

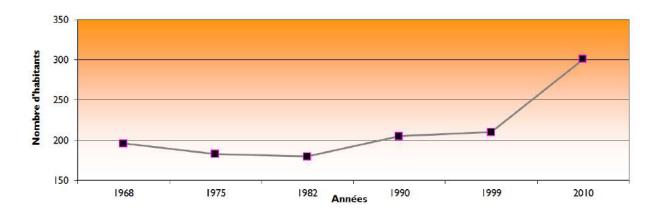
2.4.1.1. Evolution de la population

Entre 1968 et 1982, la population de Léning a diminué de 8%.

Depuis cette date, la population n'a cessé de progresser, avec une forte augmentation de 1999 à 2012 (+ 43%) liée à la réalisation du lotissement rue des rosiers et rue du moulin

La population de Léning est de 309 habitants en 2012.

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2012	2016
POPULATION (en nombre d'habitants)	196	183	180	205	210	301	309	310



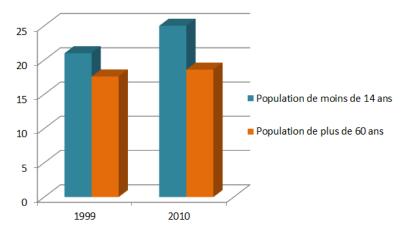
2.4.1.2. Structure de la population

En 2010, la population de moins de 14 ans représente 21% de la population totale. La population de plus de 60 ans représente 17,6% de la population.

En 2010, la population de Léning est jeune.

Entre 1999 et 2010, la population a rajeuni.

En effet, la population des moins de 14 ans représente ¼ de la population totale (+4 points par rapport à 1999) et la population des plus de 60 ans à légèrement augmenté (+1 point).



Evolution de la structure de la population entre 1999 et 2010.



LOGEMENT ET TAILLE DES MENAGES

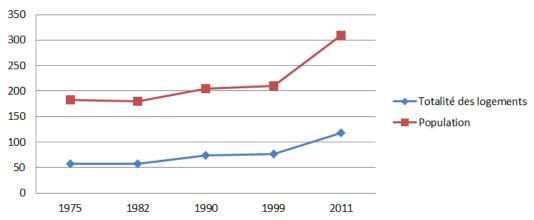
2.4.1.3. Evolution des résidences principales entre 1968 et 2011

Le nombre de logements est passé de 66 (en 1968) à 118 (en 2011), soit, une augmentation de 80% du nombre de logements.

En revanche, dans le même temps, la population a augmenté de 58%.

Par conséquent, l'augmentation du nombre de logements et nettement plus

Population / nombre de logements



importante que l'augmentation de la population, depuis 1999.

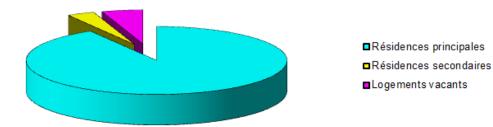
2.4.1.4. L'offre en logements

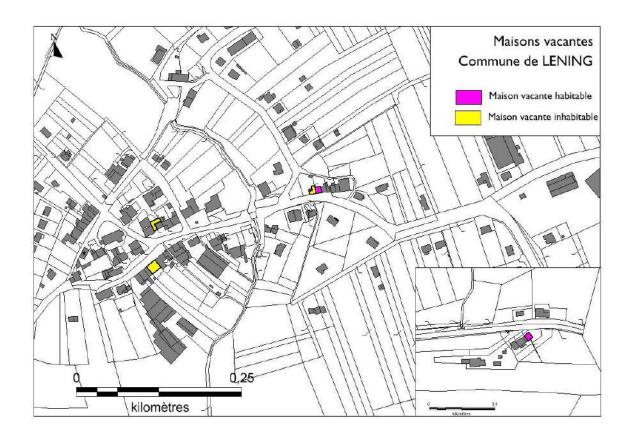
En 2011, la commune comptabilisait 108 résidences principales, 4 résidences secondaires et 6 logements vacants soit 118 logements.

En 2015, la commune ne compte plus que 5 logements vacants (soit environ 5% du parc de logements) dont 5 inhabitables et nécessitant de gros travaux de réhabilitation.

Ce pourcentage de vacance permet d'assurer la fluidité du taux de vacance sur une commune de LENING.

Le nombre de résidences secondaires représente une part relativement faible des logements de la commune (4 logements soit 3% des logements).





2.4.1.5. La taille des logements

En 2011, la majorité des constructions possèdent un nombre de pièces important (90% des résidences principales possèdent 4 pièces ou plus). Cette situation est à mettre en relation avec le pourcentage de maisons (111 soit 94% de l'ensemble des logements) et du pourcentage de propriétaire sur la commune (82%).

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2011	%	2006	%
Ensemble	108	100,0	93	100,0
1 pièce	0	0,0	0	0,0
2 pièces	4	3,7	2	2,1
3 pièces	6	5,5	3	3,1
4 pièces	17	15,6	16	16,7
5 pièces ou plus	81	75,2	<i>73</i>	78,1

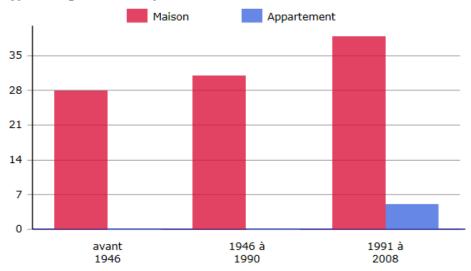
Sources: Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.



2.4.1.6. <u>Période d'achèvement des logements</u>

Le graphique ci-contre nous montre la période d'achèvement des résidences principales sur la commune de LENING. 38% des constructions ont été réalisées avant 1946 (ce qui correspond au centre ancien du village), 31% des constructions ont été réalisées entre 1946 et 1990, et 41% après 1991 (principalement dans les secteurs de lotissement).

LOG G1 - Résidences principales en 2011 selon le type de logement et la période d'achèvement





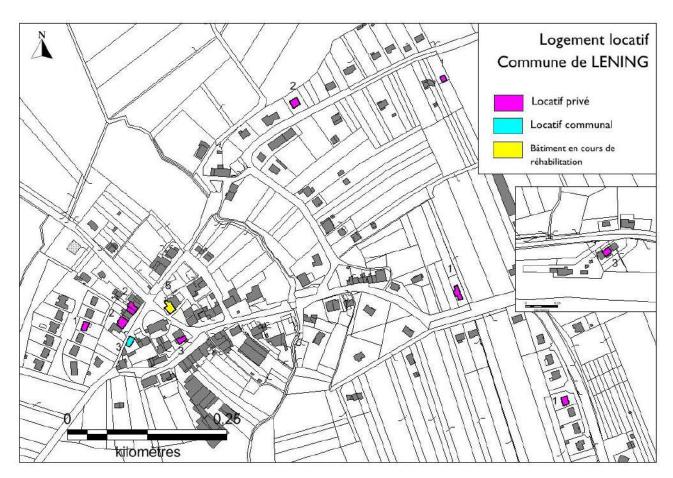
2.4.1.7. <u>L'offre locative sur la</u> commune

En 2011, 17,5% (soit 19 logements) des résidences principales sont occupées par des locataires, ce qui représente 47 personnes (soit 15% de la population). Ce taux est un taux relativement important pour une commune de la taille de LENING.

En 2015, le nombre de logements locatifs reste inchangé. Sur les 21 logements ; 3 sont communaux et 18 sont des locations gérés par des propriétaires privés. Ces logements sont principalement des maisons individuelles.

Un immeuble, rue principale est en cours de réhabilitation en 6 logements dont 2 pour personnes à mobilité réduite.

Avoir du locatif pour une commune est intéressant, car cette situation permet un renouvellement de la population communale et de la population scolaire car des



jeunes couples s'installent souvent en location avant de chercher à construire.



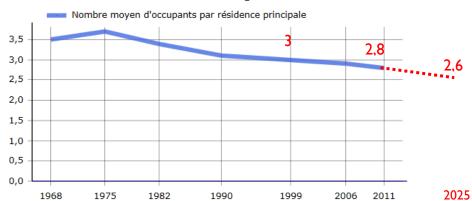
2.4.1.8. <u>Evolution de la taille des ménages</u>

Entre 1975 et 1990, on observe sur la commune un DESSERREMENT de la taille des ménages.

Le nombre d'habitants par résidence principale passe de 3,7 habitants par logement en 1975, à 2,8 habitants par logement en 2011. Ce taux a perdu 0,9 point en 36 ans (soit - 0,25 habitant par logement tous les 10 ans sur cette période).

Entre 1999 et 2011, le nombre d'habitants par logement perd 0,2 point.

On peut considérer que jusqu'en 2025, le nombre d'habitants par logement perdra également 0,2 habitant pour atteindre 2,6 habitants par logement.



FAM G1M - Évolution de la taille des ménages

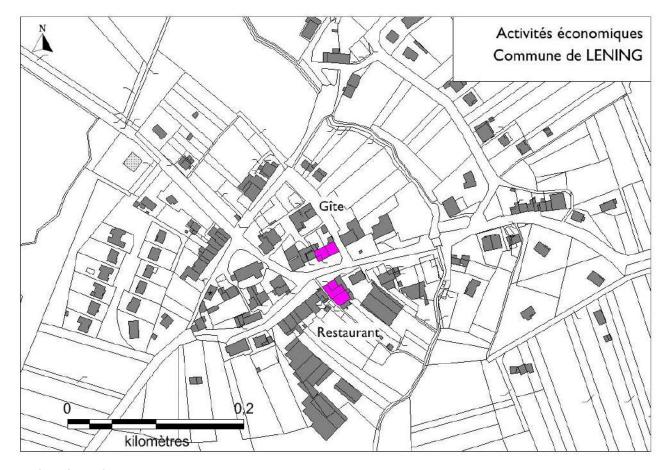


ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUES

La commune de LENING possède peu d'activité économique. Un restaurant est présent rue principale. Un gîte est également implanté sur la commune.

Les commerces de proximité (boulangeries, épicerie, boucherie-traiteur, coiffeur, pizzéria) sont présents sur la commune limitrophe de Francaltroff.

La carte ci-dessous localise les activités sur la commune.



représentée sur la commune.

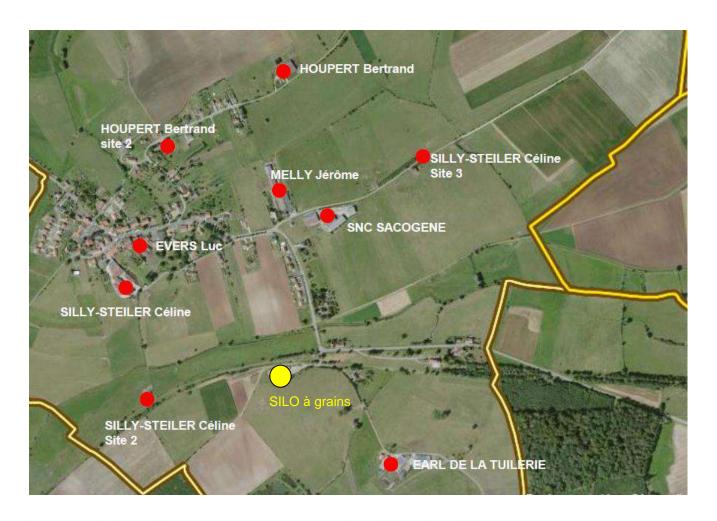
6 Sièges d'exploitation sont présents sur la commune : un soumis au règlement sanitaire départemental et 5 soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement.

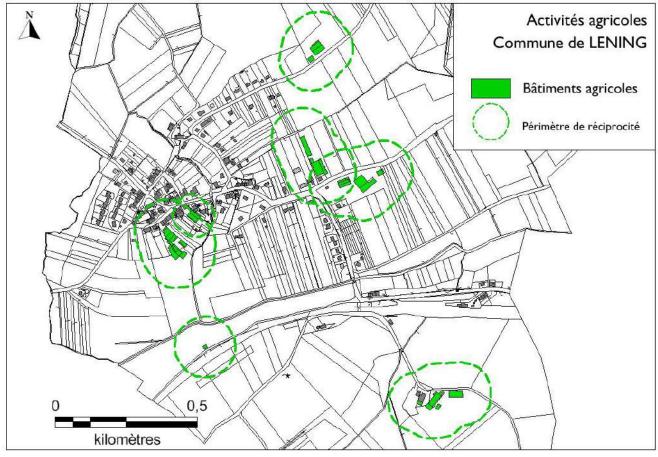
Sur les 6 exploitations, 5 concernent des zones bâties du village, 5 ont des projets d'agrandissement.

Il faut noter également la présence d'un silo à grains qui ne génère pas de périmètre de réciprocité.

La Surface Agricole Utile de la commune est de 509 ha soit 78% du ban communal.









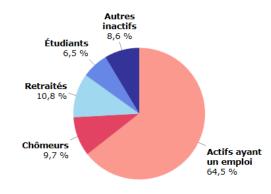
2.4.1.9. Taux d'activité

Le taux d'activité (actifs par rapport à la population des 15-64 ans) représentait 60%. Ce taux a augmenté entre 2006 et 2011 (+4 points).

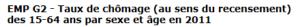
La tranche d'âge des 25-54 ans représente le nombre d'actifs le plus important.

En 2011, les chômeurs représentent 9,7% de la population des 15-64 ans. Ce taux a progressé de 1,1 point entre 2006 et 2011. Le chômage touche le plus fortement la classe d'âge des 15-24 ans.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2011



ation active ayant un emploi (source INSEE)





Sur Léning, 13% des actifs travaillent et habitent sur la commune, il s'agit principalement des exploitants agricoles et du restaurant.

Cette proportion a progressé de 3 point entre 2006 et 2011.

Très peu d'actifs travaillent à l'étranger (2,5%).

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

The first de travair des detris de 15 ans da plas d'ant an emploi qui l'esident dans la 2011e				
	2011	%	2006	%
Ensemble	120	100,0	103	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	16	13,2	10	9,4
dans une commune autre que la commune de résidence	104	86,8	93	90,6
située dans le département de résidence	97	81,0	86	84,0
située dans un autre département de la région de résidence	0	0,0	0	0,0
située dans une autre région en France métropolitaine	4	3,3	3	2,8
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	3	2,5	4	3,8

Sources: Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

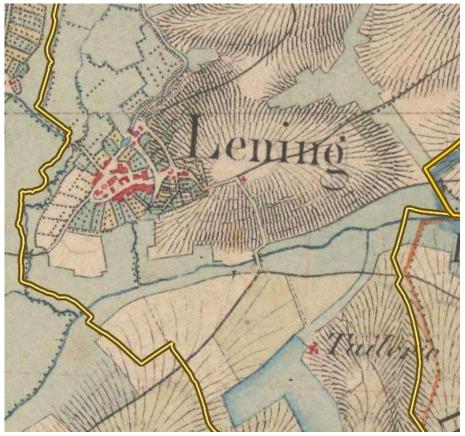


2.5. ANALYSE URBAINE

STRUCTURE URBAINE

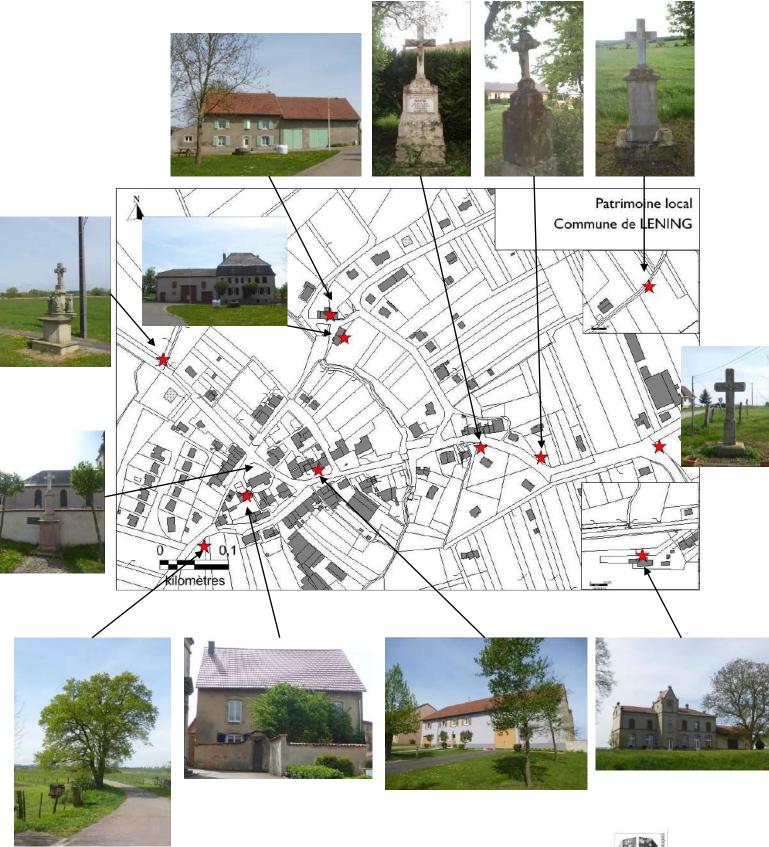
2.5.1.1. La carte d'Etat Major

La carte d'Etat Major date de la fin du 19è siècle. On retrouve bien le village original rue de Dieuze et rue principale. La tuilerie existait déjà.



2.5.1.2. Le patrimoine local

La commune possède un patrimoine local, avec les calvaires les façades de maisons anciennes (ferme lorraine).



Elaboration de la carte communale – commune de LENING

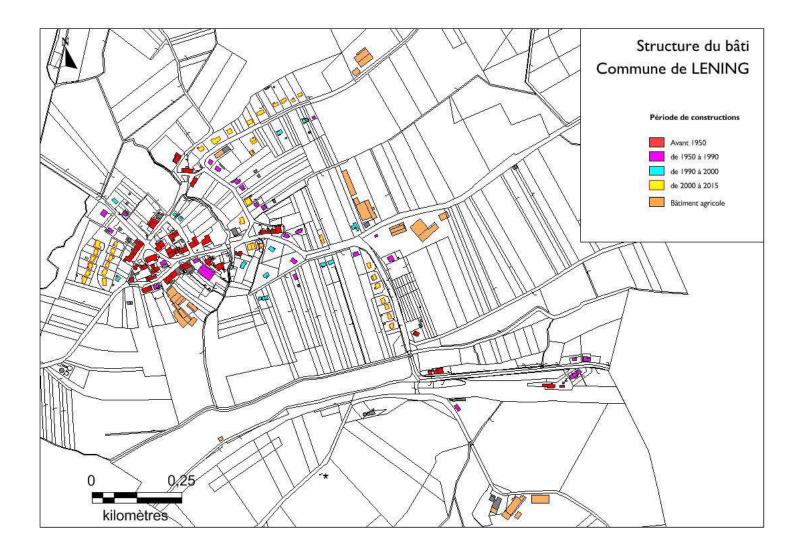
2.5.1.3. <u>La morphologie urbaine</u>

Le village de Léning s'est développé dans un premier temps autour de l'église, rue de Dieuze et rue de l'école avec des constructions de bâti lorrain, au niveau de la rue du moulin.

Les extensions se sont poursuivies ensuite dans la rue principale, rue des jardins, sous forme pavillonnaire.

Les dernières constructions ont vu le jour, rue de la Gare (lotissement avec voie parallèle à la RD 39 : 2004), rue des rosiers (lotissement en 2008) et rue du Moulin (habitat coup par coup).

L'urbanisation s'étale linéairement le long de la RD 39 (secteur village – secteur de l'ancienne gare et secteur de la rue de la gare entre les deux)



- Le bâti traditionnel

Il se localise essentiellement autour de l'église, rue de Dieuze, rue de l'école et rue principale.

Il répond aux caractéristiques du bâti rural traditionnel lorrain, à savoir des maisons-blocs mitoyennes, et alignées le long de la rue, ménageant un large espace de recul dénommé « usoir ».

L'aménagement du village et notamment des usoirs avec un traitement paysager a été réalisé il y a environ une dizaine d'années, ce qui donne un cachet particulier à la traversée de la commune.













- les fermes traditionnelles lorraines

Quelques fermes lorraines sont présentes sur la commune.

On retrouve la typologie classique des fermes lorraines, à savoir un grand volume simple au faîtage parallèle à la rue regroupant deux fonctions :

- une partie habitation, identifiable par sa porte d'entrée et à ses fenêtres,
- une partie vouée au travail agricole, reconnaissable à sa porte de grange.

Chaque ouverture est mise en valeur par un encadrement en pierre de taille qui se détache de l'enduit à base de chaux recouvrant la façade.

Elle s'élève sur deux niveaux, une hauteur supplémentaire étant quelquefois ménagée pour le grenier. Les percements destinés à éclairer et ventiler le grenier ou l'écurie sont de petite taille, avec un encadrement de pierre et peuvent prendre diverses formes (carré, rectangulaire ou en œil de bœuf).

Les portes de grange sont dimensionnées au passage des attelages. Celles-ci présentent un encadrement de bois ou de pierre locale nue dont la forme dépend du profil du linteau (cintrée ou droit). Toutes les menuiseries sont à

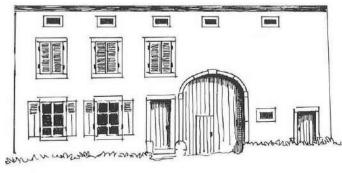
l'origine en bois peint, les fenêtres sont occultées par des volets battants pleins ou à persiennes.

Les constructions **s'alignent le long des axes de communication**, formant des alignements marqués de maisons mitoyennes peu larges mais profondes, s'accordant aux parcelles laniérées.

Les constructions anciennes se présentent comme un corps de bâtiment unique, de volume simple, s'élevant sur deux niveaux d'habitation (R+1+comble). La maison est surmontée d'une toiture à deux pans voire quatre pans pour les bâtiments en extrémité de rue, au faîtage parallèle à la rue.

Les toitures sont en tuile rouge.

Les fenêtres de la partie habitation sont plus hautes que larges, rigoureusement alignées et sont occultées par des volets battants en bois peint, pleins ou à persiennes.







- Les extensions

Les extensions du village ancien se sont poursuivies sous forme de constructions isolées au milieu de la parcelle avec une architecture complètement différente du bâti ancien.





- Le bâti contemporain

Il correspond aux extensions urbaines de la dernière décennie. Il se développe suivant un tissu urbain lâche consommateur d'espace.

Les constructions de type pavillonnaire appartiennent à une typologie très éloignée de l'architecture lorraine traditionnelle. Elles répondent essentiellement au mode de vie contemporain et au besoin d'intimité et d'individualisme qui le caractérise, entre standardisation et recherche d'originalité.

La maison est généralement isolée au milieu de la parcelle, en retrait par rapport à la voie et aux limites séparatives. Les caractéristiques architecturales ne cadrent pas vraiment avec celles du bâti traditionnel : volumétrie plus ou moins complexe, faîtage perpendiculaire à la voie, pas de mitoyenneté ni d'alignement, balcons, PVC, enduits et ouvertures variés, etc...

Lotissement rue des rosiers









Lotissement rue de la gare





Lotissement rue du Moulin

- Le bâti d'activités

Un silo à grains accompagné de sa plate-forme est implanté dans le secteur de la Gare. Ce silo est en activité







LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

2.5.1.4. Les équipements

Les équipements de la commune sont de 3 types :

Administratif et socio culturel : la mairie, l'église, le cimetière, l'ancienne école transformée en 3 logements communaux.

Sportif et de loisirs : la salle polyvalente, l'aire de jeu et le terrain de jeu en face de la mairie

Le pôle de centralité du village regroupe la majorité des équipements.









2.5.1.5. L'enseignement

La commune fait partie du regroupement avec Francaltroff où l'école est implantée. Une liaison douce (piétons ou cyclistes) en bordure de la RD 39 existe pour rejoindre les deux villages.

Un périscolaire est également implanté à proximité de l'école. Les études secondaires sont assurées sur Albestroff et Dieuze.

2.5.1.6. <u>L'alimentation en eau</u> <u>potable</u>

La commune fait partie du Syndicat Des Eaux de Hellimer-Frémestroff.

Aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable n'est présent sur le ban communal.

La défense incendie est assurée par 10 poteaux incendie dont 2 sont non conformes suite à une tournée de contrôle du SDIS le 25 juillet 2014. (Cf tableau cidessous)

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ACR-1.1.2

Centre de Secours de ALBESTROFF

9, rue du stade - 57670 ALBESTROFF

20 03 87 01 66 77 - 8 03 87 01 68 77

COMPTE-RENDU
vérification des points d'eau incendie
concourant à la D.E.C.I.

LENING - 2014

Localis	atio	Désignation on du Point d'Eau Incend	Heure du ie contrôle	Débit Maximum m37H	Débit sous 1b m3/H	Pression Statique bar(s)	Volum Réserv m3
oints d'eau	Inc	endie RETENUS pour	la D.E.C.I. Déb	t/heure à 1ba	r OU Volume	supérieur ou	égal à 30i
LENIN 0001	PI	1	08 H 15	85,0	71,0	4,5	
1 x 100 - 2 x 1	65						
LENIN 0002	PI		08 H 00	86,0	75,0	4,7	
1 x 100 - 2 x (55						
LENIN 0003	PI	1, (Daris le virage)	08 H 45	98,0	76,0	3,9	
1 x 100 - 2 x 1	55	(Carlo e mage)					
LENIN 0004	API	RUE DU MOULIN (intersection rue du moulin et principale)	09 H 00	119,0	92,0	5,1	
1 x 100 - 2 x 8	55	(intersection for our matrix at principale)					
LENIN 0005	PI	13, RUE PRINCIPALE	10 H 00	94,0	76,0	4,5	
1 x 100 - 2 x 6	55						
LENIN 0006	API	RUE DU MOULIN	09 H 45	76,0	64,0	4,8	
1 x 65 - 2 x 4	5	15 Capot d'un poteau cassé ou 16 Bouchon(s) raccord cassé(s					
LENIN 0007	PI	12, RUE DU MOULIN	09 H 15	107,0	73,0	4,5	
1 x 100 - 2 x 6	55						
1 x 100 - 2 x 6	PI	(SITUE ENTRE LE PANNEAU LENING E' FERME)		84,0	56,0	4,2	
			08 H 30	60.0	46.0	4.7	-
LENIN 0009	API	(Avant le pont du ruisseau)	06 11 30	60,0	40,0	14,1	-
1 x 65 - 2 x 4		RUE DES ROSIERS	10 H 15	56,0	42.0	4.9	
1 x 100 - 2 x 6	PI	(à la patte d'ole)	10 H 15	0,00	Trop faible I	4,0	
IN Poin	d'eau	i incendie HORS NORME i incendie INUTILISABLE i incendie Non Contrôlé UW 1	mardi 12 août 2014 Le Responsable Pr sous couvert du Che			for the same of th	A

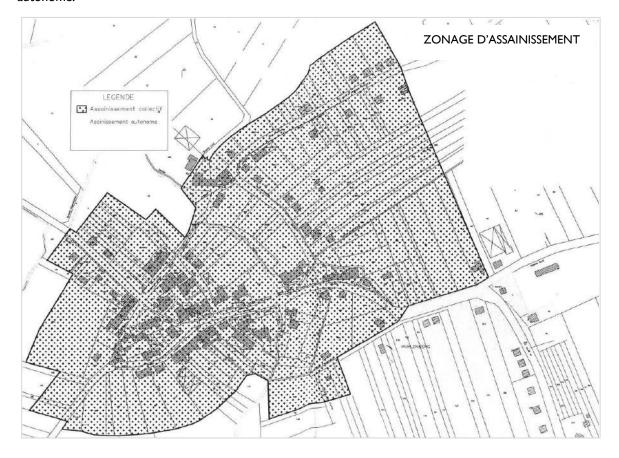


2.5.1.7. L'assainissement

La commune fait partie du syndicat intercommunal d'assainissement de Léning Françaltroff.

La commune possède une station d'épuration implantée en 2004 (capacité 1400 équ/hab).

La commune possède de zonage d'assainissement approuvé le 9 septembre 2005. L'ensemble du village est en assainissement collectif. Les constructions rue des vergers, rue de la gare, l'annexe de l'ancienne gare, la tuilerie sont en assainissement autonome.





2.5.1.8. Le traitement des déchets

La communauté de communes du Saulnois à Château-Salins dispose de cette compétence.

2.5.1.9. Les déplacements

2.5.1.9.1. Les voies de communication

La commune est traversée par la route départementale n°39 (Fénétrange-Francaltroff).

Elle traverse le village de Léning.



2.5.1.9.2. Les transports en commun

La commune de Léning est bien desservie par les transports en commun.

Elle est desservie par 4 lignes de bus :

- Ligne 32 : Saint-Avold /Albestroff

- Ligne 44 : Diffembach / Bénestroff

- Ligne 140 : Bénestroff / Sarreguemines

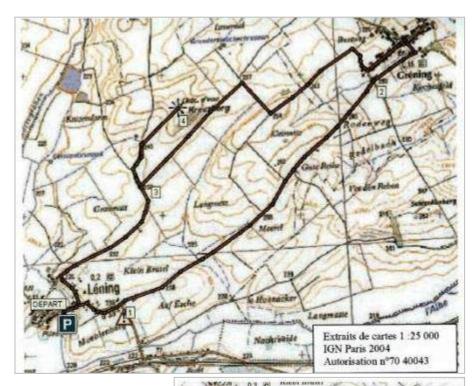
- Ligne 162 : Morhange / Dieuze



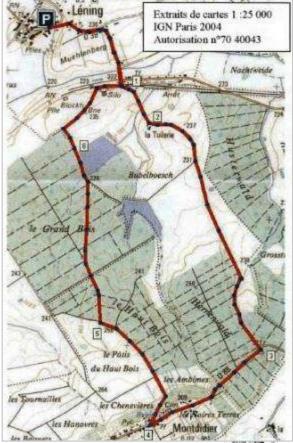
2.5.1.9.3. <u>Les sentiers</u>

Deux circuits sont présents sur la commune :

- Le circuit du Kreutzberg entre Léning et Gréning



- Le circuit de la Tuilerie entre Léning et Montdidier



POTENTIEL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (COMBLEMENT DES DENTS CREUSES, MAISONS VACANTES, RÉHABILITATION)

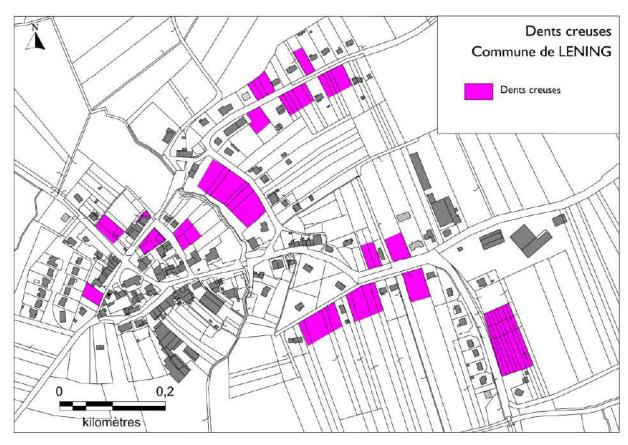
2.5.1.10. Dents creuses

Sur l'ensemble du village de Léning, il reste des parcelles libres de toute construction insérées entre des parcelles bâties, c'est ce qu'on appelle des dents creuses.

Un travail de terrain a permis d'identifier les dents creuses et d'évaluer le potentiel de mutabilité de ces dernières.

Ainsi, 25 constructions potentielles au maximum pourraient voir le jour, en dents creuses. Toutes les dents creuses identifiées ne seront pas construites dans les 10 prochaines années. On applique un taux de rétention de 50% en ne considérant pas les jardins attenants aux maisons,

Par conséquent, 13 logements pourraient être construits en dents creuses dans les dix prochaines années.



En dents creuses, dans les 10 prochaines années, 13 logements sont susceptibles d'être construits.



2.5.1.11. Logements vacants

Sur la commune, 6 logements vacants ont été identifiés en 2015, soit 4 % du parc de logements.

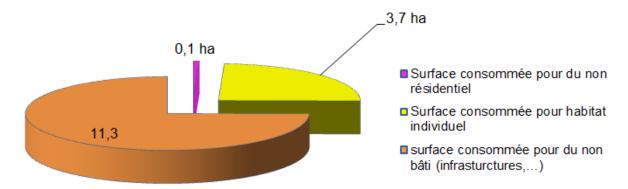
Le pourcentage de vacance permet d'assurer la fluidité du taux de vacance sur une commune.

Par conséquent, les logements vacants ne sont pas pris en compte dans le potentiel d'accueil de population, en renouvellement urbain.

CONSOMMATION DE L'ESPACE AGRICOLE ET NATUREL CES 10 DERNIERES ANNÉES

Depuis la Loi grenelle 2 du 12 juillet 2010, une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, sur les dix dernières années, est demandée dans les cartes communales.

Surface agricole consommée sur LENING entre 2000 et 2012



Ainsi, sur LENING, cette analyse a été réalisée.

D'après les données de l'Observatoire de la DDT 57, la consommation de l'espace naturel et agricole, ces 10 dernières années (entre 2000 et 2012) **représente 15,1 ha de terres agricoles et naturels** utilisées.

Sur ces 15,1 ha, 3,7 ha ont été consommés pour de l'habitat (bâti individuel : lotissement des rosiers, rue de la gare) et 11,3 ha pour des surfaces non bâties (infrastructures, station d'épuration,...).

Les 11,3 ha sont à prendre avec précautions, car d'après la commune, une telle surface n'a pas été consommée pour des surfaces non bâties entre 2002 et 2012.

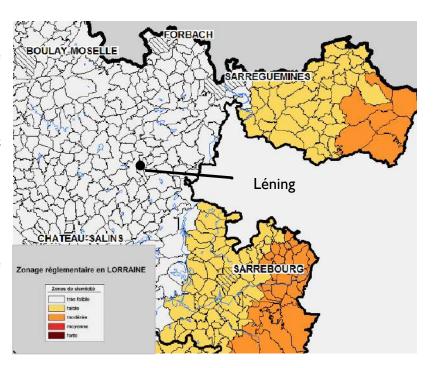


2.6. SERVITUDES ET CONTRAINTES

ALEA SISMICITÉ

Depuis le 22 octobre 2010, une nouvelle réglementation parasismique a été entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets (n° 1254 et 1255), sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal ».

Selon cette nouvelle réglementation, la commune de Léning est concernée par un aléa sismique très faible.



L'ALÉA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Les cartes de gonflement des argiles (réalisées par le BRGM en avril 2008) ont pour but de délimiter toutes les zones qui sont a priori sujettes au phénomène de retraitgonflement et de hiérarchiser ces zones selon un degré d'aléa croissant.

Les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de **fort**, sont celles où la **probabilité de survenance** d'un sinistre sera la plus élevée et où l'**intensité des phénomènes** attendus est la plus forte.

Dans les zones où l'aléa est qualifié de **faible**, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol).

Les zones d'aléa **moyen** correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes.

Quant aux zones où l'aléa est estimé a **priori nul**, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface. Il n'est cependant pas exclu que quelques sinistres s'y produisent car il peut s'y trouver localement des placages, des lentilles intercalaires, des amas glissés en pied de pente ou des poches d'altération, de nature argileuse, non identifiés sur les cartes géologiques à l'échelle 1/50 000, mais dont la présence peut suffire à provoquer des **désordres ponctuels**.

Selon la cartographie établie actuellement, l'aléa de retrait-gonflement des argiles est faible sur la quasi-totalité du territoire de LENING.

